3ème RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

ANNÉES 2014-2016

TABLE DES MATIÈRES

EDITO 4

INTRODUCTION 5

I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE SEPTEMBRE 2014 À FIN 2016

A. Cadre réglementaire 6

B. Composition de la CCA 7

C. Articulation avec la Métropole de Lyon 7

II. BILAN D'ACTIVITÉ DES TRAVAUX EN SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CCA

A. CCA du 13 janvier 2015 9

B. CCA du 28 mai 2015 9

C. CCA du 8 juillet 2015 9

D. CCA du 10 septembre 2015 10

E. CCA du 15 mars 2016 10

F. CCA du 28 novembre 2016 11

III. BILAN DES TRAVAUX DE LA CCA EN GROUPES DE TRAVAIL

A. Le groupe de travail Espaces publics 12

1.Les projets en cours de travaux 13

2.La capitalisation des données 18

B.Le groupe de travail ERP 19

1.Diagnostics des ERP de catégorie 5 20

2.Règles et principes d'accessibilité des établissements de la petite enfance 20

IV. FOCUS SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON

A. Le service médico-social scolaire 22

B. Le projet « Vivre Ensemble » 23

C. Le projet éducatif de territoire 24

Le Plan d'actions 2016-2017 de la Direction de l'Education 25

ANNEXES 27

EDITO
DE THÉRÈSE RABATEL

Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux personnes en situation de handicap et à l'égalité femmes-hommes

Voici le 3ème Rapport de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) de la Ville de Lyon, couvrant les années 2014/2016.

Ce Rapport a été approuvé par la CCA d'avril 2017 et par le Conseil municipal de juillet 2017.

Ce Rapport présente les activités de la CCA de la Ville de Lyon sur 2 années car la CCA a dû être recomposé suite à de nouvelles obligations réglementaires sur l'accessibilité universelle (des associations de personnes âgées, de cyclistes et des représentants des milieux économiques ont donc été accueillis) et au lancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). D'une façon générale, et avec l'accord express des associations de personnes handicapées siégeant à la CCA, je souhaite que ce Rapport soit présenté tous les 2 ans, étant très chronophage à écrire et faire valider diversement, alors que les actions priment sur le temps d'écriture des rapports…

Ce Rapport montre les échanges continus et multiples ainsi que le travail en finesse effectué sur Lyon pour améliorer sans cesse l'accessibilité physique à la ville, mais aussi l'accessibilité à tous les aspects de la vie de notre cité. Que les nombreuses associations représentées à la CCA, les services de la Ville, et tou-tes les adjoint-es concerné-es de par leurs compétences soient remerciés pour leur engagement : bâtiments, RH, culture, sport, petite enfance, éducation, espaces verts… **Ensemble, nous avançons mieux et plus sûrement!**

Ce Rapport s'ajoute bien sûr à celui de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité (la CMA) car les compétences de la Métropole complètent celles de la Ville, en particulier sur les grands projets urbains, la voirie, le logement, les transports.

Je souhaite vivement que la dynamique engagée depuis des années perdure : l'attention à tous les types de handicap, la concertation avec les associations qui ont une évidente expertise d'usage, l'engagement de toute l'Institution municipale à tous les niveaux et sur tous les projets, les
actions concrètes journalières pour développer l'accessibilité universelle et l'autonomie des personnes vivant continument ou se trouvant momentanément en situation de handicap, soit 30% de la population.

La volonté politique de la Ville de Lyon est de construire jour après jour une ville inclusive, accueillante, solidaire, égalitaire : l'incarnation du vivre ensemble.

Thérèse Rabatel

Adjointe au Maire de Lyon
déléguée aux personnes en situation de handicap
et à l'égalité femmes-hommes

INTRODUCTION

La Ville de Lyon compte 500 715 habitants et s'étend sur 48km2. Elle est divisée en 9 arrondissements.

Son Conseil municipal compte 73 membres dont 21 Adjoint-es. Une Adjointe est déléguée aux handicaps.

La Ville de Lyon fait partie de la Métropole de Lyon qui compte 59 communes et 1 336 994 habitants. La Métropole a été mise en place au 1er janvier 2015, regroupant ainsi les compétences de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône.

La CIA, Commission Intercommunale d'Accessibilité créée par la Communauté urbaine de Lyon en décembre 2008, a fait place à la CMA, Commission Métropolitaine d'Accessibilité, suite à la nouvelle organisation du territoire.

La Ville de Lyon porte les valeurs de l'égalité, reconnues par l'obtention, en décembre 2010, du Label AFNOR Diversité, renouvelé en 2015. La Ville de Lyon utilise toutes ses compétences pour développer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, accessibilité au sens physique, mais aussi accessibilité à la vie en général de la Cité, appliquée dans tous les domaines de compétence de la Ville.

L'immobilier et les Etablissements Recevant du Public (ERP), l'espace public et les projets urbains ainsi qu'un focus sur l'éducation seront développés dans le présent Rapport qui doit - conformément aux attendus réglementaires - montrer les activités de la CCA (et non toute la politique de la Ville de Lyon en matière de handicap).

En matière d'emploi, une 2ème Convention a été signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en octobre 2016. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 7,8% du personnel de la Ville au 31 décembre 2016, soit 566 personnes.

Dans toutes les institutions culturelles municipales, une offre importante d'activités est accessible à l'ensemble des personnes porteuses de divers handicaps.

Côté petite enfance, 86 enfants différents - porteurs d'un handicap ou d'une pathologie chronique - ont été accueillis en 2016 dans les crèches municipales et associatives. Côté école, les initiatives sont présentées page 20.

Enfin, la Ville s'investit dans le domaine sportif, en soutenant notamment le plus gros club français : Handisport lyonnais.

Le présent Rapport est le troisième Rapport de la CCA de la Ville de Lyon. Le premier Rapport a fait un bilan des années 2008/2012. Le deuxième Rapport allait de mi-2012 à septembre 2013.

Le troisième couvre donc la période de septembre 2014 à décembre 2016.

La Métropole de Lyon produit également son Rapport, qui complète celui de la Ville de Lyon sur ses compétences propres et avec plusieurs groupes de travail :

- voirie et espaces publics, transports publics (gérés par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise - SYTRAL),
- logement (parc public et privé de l'agglomération lyonnaise), Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Métropole (350 ERP dont l'Hôtel de la Métropole, le Centre d'échanges de Lyon-Perrache, les Maisons de la Métropole, les collèges, etc.).

Ces thématiques ne seront donc pas traitées dans ce Rapport présenté par la Ville de Lyon.

I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE SEPTEMBRE 2014 A FIN 2016

A. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La Commission communale pour l'accessibilité est régie par la loi du 11 février 2005 et l'ordonnance du 26 septembre 2014.

Les principales dispositions ont été codifiées dans l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales qui impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Présidée par le Maire, cette Commission est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap - notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, et depuis l'ordonnance du 26 septembre 2014 d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville comme les cyclistes.

Sur cette base, par délibération n°2007/8547 du Conseil municipal du 17 décembre 2007, la Ville de Lyon a créé sa Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Suite à la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil municipal, par délibération n° 2012/4376 du 2 avril 2012, a repositionné les missions de la Commission Communale en complémentarité et dans le respect du principe de subsidiarité, en se recentrant sur l'état de l'accessibilité du cadre bâti municipal à travers les diagnostics accessibilité des ERP et le suivi de l'accessibilité des projets urbains du territoire de la Ville.

La Commission Communale pour l''Accessibilité :

- établit un Rapport annuel présenté en Conseil municipal,
- fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ; et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées qui se sont officiellement déclarés.

Afin de remplir cette dernière mission, la Commission Communale pour l'Accessibilité est destinataire :

- des attestations des ERP conformes au 31 décembre 2014,
- des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant des ERP situés sur le territoire communal,
- des documents de suivi d'exécution d'un Ad'AP et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'Ad'AP quand l'Ad'AP concerne un ERP situé sur le territoire communal,
- des Schémas Directeurs d'Accessibilité Programmée (SDAP) quand ils comportent un ou plusieurs ERP situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces SDAP.

La CCA est aussi informée de divers sujets concernant la vie des personnes handicapées à Lyon (le

stationnement, l'accueil des étudiant-es en situation de handicap dans les Universités et Grandes écoles, l'action des bibliothèques municipales...).
Il est enfin à noter que **2 arrondissements (les 8e et 9e) ont une Commission locale d'accessibilité,** animée par les élu-es des arrondissements délégué-es aux personnes en situation de handicap, qui réunissent les représentants des associations locales et des habitants.

B. COMPOSITION DE LA CCA

Suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014, des modifications substantielles ont été apportées dans la composition des membres de la CCA. L'objectif est de tendre vers l'accessibilité universelle en ouvrant la CCA aux associations de personnes âgées, aux associations de cyclistes, aux acteurs de l'économie.

Par arrêté du Maire en date du 24 novembre 2015, les modalités d'organisation et de composition de la CCA de Lyon ont été actualisées.

A ce titre, la liste des membres de la CCA de Lyon a été complétée par :

- des représentant-es de deux associations de personnes âgées,
- des représentant-es de deux associations de cyclistes,
- 2 représentant-es des acteurs de l'économie (CCI et CMA).

La CCA totalise donc, à ce jour, 137 membres, qui se répartissent de la manière suivante :

- 62 associations ou organismes (représentés chacun par 2 membres),
- 2 représentant-es parmi les Adjoint-es au Maire, et l'Adjointe vice-présidente,
- 1 représentant-e élu-e de chaque mairie d'arrondissement, soit 9 personnes.

C. ARTICULATION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2008. La CIA est devenue la CMA, Commission métropolitaine pour l'accessibilité, par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon du 2 novembre 2015.

Elle s'est organisée autour de 5 groupes de travail en lien avec ses compétences telles que le recensement des logements accessibles, de l'état de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, des transports, des ERP communautaires et des projets urbains. Elle a ainsi contribué à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) et un Plan Intercommunal d'Accessibilité de la Voirie (PIAV).

Une articulation s'est progressivement faite entre les deux commissions, la CIA puis CMA et la CCA, en fonction des compétences de chacune des collectivités.

En avril 2009, par le biais de la CIA, présidée par M. Gérard Claisse, Vice-président délégué à la Participation citoyenne de la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil de Communauté a acté la répartition suivante concernant les projets urbains entre la Communauté urbaine et ses Communes membres :

- les projets ayant des impacts sur le territoire d'une seule Commune peuvent faire l'objet d'une consultation de la CCA de la Commune concernée, en lien avec les chefs de projets de la Communauté urbaine de Lyon,
- les projets ayant des impacts sur le territoire de plusieurs Communes font l'objet d'une consultation de la CIA de la Communauté urbaine de Lyon.

La Ville de Lyon a repositionné les missions de la CCA dans la délibération n° 2012/4376 du 2 avril 2012, en se recentrant sur l'état de l'accessibilité du cadre bâti municipal à travers les diagnostics accessibilité des ERP et le suivi de l'accessibilité des projets urbains du territoire de la Ville.

En 2016, concernant les projets d'aménagement d'espaces publics, les élus - M. Pierre Abadie pour la CMA de la Métropole et Mme Thérèse Rabatel pour la CCA de la Ville de Lyon - se sont réunis afin de définir la nouvelle répartition suivante pour le suivi des projets entre la Métropole et le territoire de la Ville :

- Critère n°1 : la géographie. Saisine de la Métropole si le projet concerne plusieurs Communes et saisine de la CCA pour les projets lyonnais.
- Critère n°2 : l'envergure du projet. Saisine de la Métropole si l'envergure du projet engendre une complexité des partenariats (ex. : Pôles d'échanges multimodaux : PEM- Perrache ou Part Dieu).
- Critère n°3 : la domanialité future. Saisine de la CCA si les espaces aménagés ont vocation à être gérés par la Ville.
- Critère n°4 : les quartiers prioritaires. Saisine de la CCA pour les projets de renouvellement urbain des quartiers politique de la Ville relevant de la compétence de la Direction du Développement Territorial de la Ville de Lyon.
- Critère n°5 : l'historique de la concertation. Saisine de la CCA si les premières phases du projet ont été suivies antérieurement par le groupe de travail Espaces publics de la CCA.

II. BILAN D'ACTIVITÉ DES TRAVAUX EN SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CCA

Depuis l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui a modifié la composition des membres de la CCA en élargissant l'accès à des associations de personnes âgées, des associations de cyclistes et à des acteurs de l'économie, la CCA de la Ville de Lyon s'est réunie 6 fois.

Toutes les assemblées et nombreux groupes de travail font l'objet de comptes rendus détaillés envoyés à tous les membres de la CCA et desdits groupes.

L'obligation de réaliser un Ad'AP a eu un retentissement important sur l'activité de la CCA. Du 26 septembre 2014 au 26 septembre 2015, la CCA a été réunie 4 fois pour présenter et discuter de l'état d'avancement de la stratégie de l'Ad'AP de la Ville de Lyon. L'Ad'AP a été validé par la CCA du 10 septembre 2015, puis adopté en Conseil municipal le 28 septembre 2015, conformément au calendrier voulu par l'Etat.

A. CCA DU 13 JANVIER 2015

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, Mme Thérèse Rabatel, 51 structures étaient présentes, 30 associations ou institutions représentées, et 4 associations excusées.

Ordre du jour :

- Présentation de l'accessibilité des jeunes en situation de handicap dans les universités et les grandes écoles par Mmes Sabrina Octave et Lucie Dumaz, chargées de mission des universités sur l'accueil des étudiant-es en situation de handicap,
- réorganisation de la future CCA,
- agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Lyon.

B. CCA DU 28 MAI 2015

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 45 présents, 23 associations ou institutions représentées, et 7 associations excusées.

Ordre du jour :

- Installation de la nouvelle CCA (avec de nouveaux membres, de par la loi),
- l' Ad'AP des ERP et IOP de la Ville de Lyon : le périmètre du patrimoine de la Ville de Lyon, les actions menées, le calendrier de l'Ad'AP, les stratégies de l'Ad'AP,
- la collecte des objets encombrants, nouveau service personnes âgées ou handicapées.

C. CCA DU 8 JUILLET 2015

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 30 présents, 15 associations ou institutions représentées, et 7 associations excusées.

Ordre du jour :

- Le plan canicule en direction des personnes en situation de handicap,
- le suivi de l'Ad'AP Ville de Lyon: stratégies et modalités de construction de l'Ad'AP de la Ville de Lyon, critères de définition d'un bassin de vie, présentation d'une cartographie d'une mise en accessibilité progressive, extrait de la présentation de l'Ad'AP qui sera envoyé à la Préfecture, engagement de la Ville de Lyon.

Questions diverses :

- Les bandes d'éveil à la vigilance pour les personnes aveugles et malvoyantes (suite à des tests réalisés avec les associations),
- retour sur le salon Handica de juin dernier (salon qui a lieu tous les 2 ans).

D. CCA DU 10 SEPTEMBRE 2015

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 40 présents, 19 associations ou institutions représentées, et 6 associations excusées.

Ordre du jour :

- Présentation finale de l'Ad'AP de la Ville de Lyon. L'Ad'AP de la Ville de Lyon concerne plus de 700 ERP et Installations Ouvertes au Public (IOP). Il a été adopté par délibération n°2015/1487 du Conseil municipal du 28 septembre 2015.

Sa mise en œuvre est programmée sur une durée de 9 ans, séquencée en 3 périodes de 3 ans.

Afin de réaliser concrètement cet Ad'AP, 18 « bassins de vie » ont été créés par délimitation de territoires prenant en compte des critères tels que la typologie de la population, son mode de vie, la densité de sa présence, la topographie des lieux, les modes de déplacements existants…

L'Ad'AP a été élaboré dans un objectif qui vise à rendre accessible aux personnes en situation de handicap, dès la 1ère période, de manière équilibrée et progressive, un ensemble d'ERP constitué de crèches, écoles, centres sociaux, parcs ou équipements sportifs.

Son financement, sur 9 ans, représente 38 570 000 euros au total. La première période couvre les années 2016/2018 pour un montant de 9 millions d'euros. La seconde période couvre les années 2019/2021 pour un montant de 15 millions d'euros. Et enfin, la troisième période couvre les années 2022/2024 pour un montant de 14 millions d'euros.

Les associations ont apprécié le travail réalisé autour de l'Ad'AP de la Ville et la volonté de mettre en accessibilité les ERP et IOP, en suivant les obligations réglementaires de l'Etat et sans chercher à déroger, sauf cas particuliers rares.

E. CCA DU 15 MARS 2016

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 40 présents, 22 associations ou institutions représentées, et 5 associations excusées.

Ordre du jour :

- Etat d'avancement de l'Ad'AP depuis son vote au Conseil municipal de septembre 2015,
- l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps scolaires et péri-scolaires, avec la Mission éducative et la Docteure Christine Uzel du service médico-social scolaire de la Ville de Lyon.

F. CCA DU 28 NOVEMBRE 2016

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux personnes en situation de handicaps, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 30 présents, 16 associations ou institutions représentées, et 6 associations excusées.

Ordre du jour :

- Etat d'avancement de l'Ad'AP Ville de Lyon,
- point sur les rencontres des groupes de travail Espaces publics issus de la CCA (voir ci-après),
- echanges sur la participation ou non de la Ville au futur salon Handica de juin 2017,
- consultation à propos de la version Braille et sonore de la revue municipale « Lyon citoyen ».

III. BILAN DES TRAVAUX DE LA CCA EN GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'associer une meilleure prise en compte de l'accessibilité et de favoriser la concertation avec les personnes handicapées, la Ville de Lyon a créé deux groupes de travail issus de la CCA : le groupe de travail Voirie espaces publics et le groupe de travail ERP.

Ces groupes de travail sont des lieux d'échange avec les représentants d'associations de personnes handicapées permettant d'apporter leur avis et expertise sur des projets en amont de toute réalisation, d'effectuer des visites de terrain, de tester des matériaux divers, ou de renseigner les professionnels concernés par la mise en accessibilité.

La concertation dans les groupes de travail permet in fine d'aboutir à des consensus d'ordre architectural, esthétique, technique ou financier, en tenant compte de la compatibilité des différents handicaps, mais en visant surtout à aller au-delà de la règlementation pour tendre vers la qualité d'usage.

A. LE GROUPE DE TRAVAIL ESPACES PUBLICS

Parc Blandan

Etant de compétence communautaire, l'accessibilité de la voirie et des espaces publics concerne principalement la Métropole. Depuis sa création en 2009, la Commission Intercommunale d'Accessibilité, devenue CMA, a créé une sous-commission dédiée à la voirie et aux espaces publics.

La CMA a partagé avec la Ville la concertation sur les projets urbains n'impactant que le territoire de la Ville de Lyon, comme expliqué précédemment.

La Commission Communale pour l'Accessibilité de Lyon, instance politique de concertation, comprend un groupe de travail « Espaces publics ». Ce groupe est animé par Mmes Laetitia

Formisano et Hélène Fonfrède, responsable et cheffe de projet du pôle technique de la Direction du Développement territorial de la Ville de Lyon.

Le groupe de travail issu de la CCA intitulé « Espaces publics » comprend actuellement une dizaine d'associations représentant les différents handicaps. Une formation a été proposée par le CARPA

(Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité, réunissant 32 associations représentant des handicaps différents) aux personnes participantes.

Les projets urbains sont étudiés dans leur détail avec les responsables de l'opération de la Métropole et/ou Ville de Lyon et les membres associatifs réunis en sous-groupes.

Le suivi de l'accessibilité entend le respect de la règlementation en la matière et la prise en compte des recommandations du tissu associatif afin d'assurer la continuité de l'accessibilité dans la chaîne de déplacement, pour tous les types de handicap.

Il est à noter que les élu-es des 9 arrondissements délégués aux personnes en situation de handicap se préoccupent aussi au quotidien des aménagements de voirie et d'espaces publics sur leur arrondissement et relaient les réclamations et propositions.

Le bilan présenté fait état des modifications apportées aux projets suivis. Toutefois, au cours des séances de travail, il s'avère que certaines recommandations n'ont pu être intégrées pour divers motifs : technique (écoulement des eaux, typologie des matériaux existants…), financière (impact trop important sur l'économie initiale de l'opération…) et patrimoniale (secteur protégé soumis à avis de l'Architecte des Bâtiment de France…).

Le bilan ci-après montre le travail technique important et rigoureux engagé par les services de la Ville, notamment la Direction du Développement Territorial (DDT), avec les associations, les architectes et urbanistes, les chefs de projets de la Métropole pour faire évoluer les projets urbains vers une meilleure prise en compte de l'accessibilité.

Au-delà de la présentation des travaux et des visites de terrain, le groupe de travail Espaces publics a décidé d'innover en travaillant sur un projet de capitalisation des données. Ce point sera traité plus loin, dans la 2ème partie de cette rubrique.

Au cours du précédent mandat 2008/2014, un grand nombre de projets ont été suivis et finalisés. Parmi eux, on peut citer :

- Dans le 2e arrondissement : place Bellecour, place des Jacobins, ZAC Confluence phase 1,
- Dans le 4e arrondissement : place des Tapis,
- Dans le 7e arrondissement : place Mazagran, parc Blandan,
- Dans le 8e arrondissement : Clos Layat,
- Dans le 4e /9e arrondissement : pont Schuman, Duchère phase 1.

Des visites bilan ont eu lieu le 8 septembre 2016 pour les places Bellecour et Jacobins, le 5 octobre 2016 pour la place des Tapis, le 20 octobre 2016 pour la place Mazagran, afin d'apprécier les aménagements quelques années après leur livraison. Tous ces projets finalisés viennent alimenter le travail de capitalisation des données fait entre la Ville et la Métropole.

Depuis septembre 2014, le groupe de travail Espaces publics suit d'autres projets en cours de réalisation.

1. Les projets en cours de travaux

Depuis 2008, le groupe de travail espace publics est intervenu sur de nombreux sites à travers tout le territoire. Les associations de personnes handicapées sont sollicitées tout au long du processus (phase projet, chantier et visite bilan).

a. ZAC Confluence, phase 2

La situation exceptionnelle du sud de la Presqu'île, la beauté de ses paysages fluviaux, la

dimension de son territoire (150 ha) et la perspective de son désenclavement justifient un grand projet urbain. Ce projet est mené par la Métropole avec des partenaires publics et privés.

Le projet ZAC Confluence dans sa phase 2, recouvre une zone de 24 hectares délimitée, du Nord au Sud, par la rue Casimir Perier et le carrefour Pasteur et, d'Est en Ouest, par les voies ferrées et le Rhône.

Comme pour la phase 1, il s'agit de créer un quartier de centre-ville, à la fois résidentiel et actif, offrant des loisirs et des commerces, bien pourvu en équipements de proximité. La part de logements sera privilégiée : de 50 % à 55 %, soit 2 500 logements et près de 6 000 nouveaux habitants.

Dans ce cadre, le groupe de travail est chargé de l'aménagement des espaces publics. Trois rencontres ont permis de retenir les points suivants.

Réunion du 5 avril 2016

Au niveau du carrefour C. Perrier / rue Smith, les aménagements suivants sont nécessaires :

- un cheminement rectiligne dans l'axe de la traversée dépourvue de tout obstacle comme le mobilier urbain ou des arbres,
- des bandes podotactiles au-devant des traversées avec un marquage au sol,
- un ressaut inférieur à 2% permettant une bonne détectabilité,
- les Bandes d'Eveil à la Vigilance (BEV) dans les arrondis doivent être supprimées ainsi que les bornes placées à l'arrière des places Grand Infirme Civil (GIC) pour faciliter le déchargement,
- de manière générale, les revêtements doivent être pérennes.

Réunion du 4 octobre 2016

Au niveau de la Rue Montrochet / rue Delandine, il est constaté les défauts suivants :

- il n'y a pas de cheminement rectiligne du fait de l'encombrement des obstacles (arbres, fontaine, potelets…),
- sur la rue E. Duployé, on note l'absence de certaines bandes podotactiles,
- l'entrée principale de « French Tech » n'est pas traitée pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- globalement, il faut veiller à la glissance des bordures métalliques ainsi qu'à la durabilité des bandes podotactiles.

Réunion du 21 novembre 2016

Lorsque la rampe est supérieure à 4%, elle doit être signalée.

Une visite de terrain est prévue début 2017 afin de définir les matériaux pour la bande de guidage. Cette bande doit être continue et ne pas être arrêtée brutalement en angle droit. Il fut privilégié des courbures pour montrer la continuité.

Une étude d'une résine dans un laboratoire est en cours pour combler au mieux l'espace entre les rails de l'ancien tram.

Une délimitation de l'espace dédié aux skaters et skateboarders doit être opérée pour les personnes mal voyantes via une bordure ou garde-corps afin de cerner les différentes entrées de l'espace.

Il faut aussi veiller au contraste : des marches, des bandes d'alerte, et des ruptures de sol. Le cheminement doit être sans encombre.

Une nouvelle visite du site sera organisée en janvier 2017 au cours de laquelle une présentation des adaptations du projet sera effectuée.

b. ZAC des Girondins (Lyon 7ème)

C'est une zone d'aménagement concerté située dans le quartier de Gerland. Il s'agit d'un projet urbain se développant sur 17 ha et comprenant des équipements publics (groupe scolaire, pôle social et culturel, crèche) et privés (logements, bureaux, commerces, autres activités économiques) ainsi que l'aménagement d'espaces publics.

Le périmètre de la ZAC s'étend de l'avenue Jean Jaurès à l'Est au boulevard Yves Farge à l'Ouest, et de la rue Clément Marot au Sud aux rues des Balançoires et Pré Gaudry au Nord.

Réunion du 26 novembre 2014

Cette rencontre avec les associations CARPA et Point de Vue sur la Ville a été principalement centrée sur la question de l'aménagement d'un espace type zone de rencontre et parvis, afin de permettre l'orientation des déficients visuels notamment.

Pour contrer les difficultés liées aux grands espaces tels que zone de rencontre, parvis ou places, il faut prévoir un élément de guidage comme une bande de guidage, un ressaut suffisant ou une différenciation de matériaux contrastée tactilement et visuellement.

A ce stade du projet, le mail Fontenay, orienté Nord/Sud, était considéré comme une zone de rencontre où se retrouvent des véhicules roulant à moins de 20km/h, des piétons et des cyclistes. Finalement, la circulation des véhicules se fera sur une voirie à l'ouest, laissant le mail Fontenay aux cyclistes et piétons. L'orientation des personnes et la séparation des usages est tout de même nécessaire (par un élément de guidage en ressaut ou une différence de matériaux).

Il a également été demandé un cheminement accessible aux personnes en fauteuil (cheminement plus lisse que les pavés ou grandes dalles).

S'agissant du parvis des Girondins, un espace vaste, il est demandé d'ajouter un espace de cheminement plus lisse contournant le parvis et de 1.40m de large minimum.

Visite de terrain/tests de matériaux du 24 janvier 2015

Les sols modulaires testés n'engendrent pas d'inconfort trop important sur une distance courte. Toutefois, le CARPA maintient sa demande d'avoir a minima une bande lisse sur la totalité de l'emprise publique. Une préférence est accordée aux joints sable polymère qui suscitent moins d'inconfort que les joints sable. Une préférence est accordée aux dalles de grands formats mais ce format n'est pas retenu en raison des difficultés de mise en œuvre et de production.

Mai 2015

À la phase PROJET, un avis sur les plans a été donné en lien avec le CARPA :

- Pour le revêtement, afin d'éviter des désagréments aux personnes mal marchantes et des vibrations pour les personnes en fauteuil, le CARPA recommande des dalles de grand format (36x48cm avec joints en béton sablé polymère).
- Sur le parvis des Girondins, un espace lisse étant prévu pour les cyclistes, un espace pour le cheminement des piétons avec le même confort est demandé.
- La différence de matériaux béton sablé/dalles semble convenir pour l'orientation des déficients visuels se déplaçant avec une canne. Les tests de matériaux devront néanmoins être réalisés.
- Pour les places de stationnement, l'analyse des plans a permis d'ajuster leur positionnement

et leur aménagement. Afin d'assurer la sécurité pour les déficients visuels il est demandé le décalage des traversées piétonnes par rapport au cheminement naturel lorsque les bandes d'éveil à vigilance sont situés dans les arrondis. Sinon, il faut positionner des barrières dans les angles à la place des potelets.

Lorsque les cyclistes circulent sur trottoir, il convient d'ajouter un élément de séparation entre espace vélo et espace piéton détectable à la canne. Des tests sont nécessaires. Les clous inox proposés ne semblent pas convenir. Ce type d'élément rappelant les bandes d'éveil à vigilance est positionné en voirie au droit des traversées ou au niveau des quais bus / métro. Cela peut induire en erreur les déficients visuels qui pourraient penser qu'ils arrivent au niveau d'une traversée piétonne.

D'autres recommandations ont été apportées telles : le fait de veiller à ce que les angles des assises béton ne soient pas saillants et à ce que toutes les grilles d'évacuation situées sur les cheminements aient des trous inférieurs à 2cm (on observe encore des installations de modèles non règlementaires).

La prise en compte de toutes ces remarques sera évaluée au moment de la livraison de l'ensemble des espaces publics de la ZAC.

c. Parc Feuillat (Lyon 3)

Réunion du 22 mars 2016

Le CARPA a été consulté sur le type de revêtement à installer sur les cheminements principaux, et il proscrit les pavés enherbés qui créent un véritable inconfort.

La hauteur du garde-corps doit être de 90 cm. Des paliers de repos doivent être prévus pour des pentes d'au moins 4%.

Il faut prévoir un espace de transfert suffisant au niveau des bancs et étudier un dispositif de guidage à l'entrée nord du parc.

d. ZAC industrie et le jardin des Trembles (Lyon 9)

Réunion du 20 octobre 2015

Il a été proposé d'engager un suivi des espaces extérieurs de la ZAC Industrie (1ère réunion en mai 2013) et particulièrement du jardin des Trembles, en lien avec le CARPA.

Les plans analysés en phase AVP concernent le jardin des Trembles (5000m²), un square (avec aire de jeux 850m²) et un cheminement piéton (axe Sud-est-Nord-ouest et traversée piétonne en plateau). Concernant le revêtement, le béton désactivé ne convient pas aux personnes mal marchantes et aux personnes en fauteuil car il crée un inconfort du fait de sa rugosité. Les personnes déficientes visuelles se voient également gênées du fait que leur canne rebondit, entraînant des difficultés de guidage. Un béton sablé est retenu comme sur la place Denuzière à Confluence ou la place des Tapis à la Croix-Rousse.

A l'entrée du square et dans l'espace de convivialité du parc, il est proposé une continuité du cheminement en béton sablé.

Entre le parc et le square, un revêtement lisse est demandé au niveau de la traversée piétonne, car les pavés sont impraticables. Le revêtement en bois est à proscrire sur les cheminements principaux car il crée des secousses pour les personnes en fauteuil.

Test des matériaux le 12 avril 2016

- Le secteur associatif a validé le béton bouchardé testé pour le cheminement principal et le

béton sablé le plus lisse pour le trottoir.

- Le revêtement le plus rugueux présente un inconfort pour les personnes en fauteuil.
- Le traitement des marches en cheminement secondaire a été demandé pour les escaliers de plus de 3 marches : contrastes des nez de marches et 1ère et dernière contremarches, bande d'éveil à vigilance, main courante.
- Les points suivants ont été pris en compte : création de paliers à tous les 10m environ, pentes inférieures à 4%, éclairage au sol supprimé, modification de la traversée de la rue Monginy avec un marquage au sol et bande d'éveil à vigilance au lieu d'un plateau.

e. ZAC Mermoz Nord (Lyon 8ème)

Visite de terrain du 12 janvier 2015

Pour rappel, l'opération de renouvellement urbain a pour objectifs généraux de désenclaver le secteur Nord du quartier de Mermoz à Lyon 8e, de rééquilibrer le parc immobilier (de 100% à 53% de logements sociaux), de redéfinir les espaces publics et assurer une certaine mixité urbaine.

Le périmètre du projet s'étend du boulevard Pinel à l'Est à la place Marc Sangnier à l'Ouest, et de l'avenue Jean Mermoz au Sud à la nouvelle rue Berthe Morisot au Nord.

Le suivi par le groupe de travail Espaces publics n'a concerné que les espaces publics de la ZAC Mermoz Nord.

3 visites de terrain : 12 janvier 2015, 3 novembre 2015, 14 juin 2016

Au fur et à mesures des visites permettant de suivre les travaux réalisés, des améliorations ont été apportées :

- la validation des revêtements choisis (béton sablé, dalles) et l'aménagement de l'espace du verger collectif situé rue Berthe Morisot,
- le signalement des ressauts dans le cadre des chantiers (en attente des revêtements finaux),
- le retournement des silos pour déchets qui étaient mal positionnés,
- le choix de la main courante au niveau d'escaliers rue Berthe Morisot et l'esplanade menant à l'antenne du Centre social.

Cependant, des remarques n'ont pas été entièrement prises en compte tel le choix de joints enherbés entre les dalles de la promenade Andrée Dupeyron traversant l'espace central du quartier. Des propositions ont été faites pour améliorer le confort pour les personnes en fauteuil et mal marchantes comme la pelouse en plaque. De plus, la configuration du site et la présence de racines d'arbres, un cheminement en platelage bois n'a pas pu répondre à l'obligation des 140cm de large.

Enfin, les visites de terrain ont permis de faire remonter les difficultés de cheminement des piétons, et, particulièrement, des personnes en situation de handicap en phase chantier du fait de la présence de blocs béton limitant le stationnement, des ressauts non signalés, du stationnement sauvage rue Frida Kahlo du fait de l'absence de mobilier limitant le stationnement.

La Métropole de Lyon a proposé des informations par email aux personnes pouvant rencontrer des difficultés pour le cheminement (dont des personnes déficientes visuelles) afin de les informer des modifications de circulation.

2. La capitalisation des données

La Direction du développement territorial (DDT) de la Ville de Lyon, en lien avec les services de la Métropole, a engagé un travail de capitalisation d'expériences et de pratiques au regard de l'ensemble des projets suivis depuis plusieurs années, notamment sur les aspects de la réglementation dont la précision est insuffisante ou inexistante.

Par exemple, les bandes guidages et les bandes séparatives sont des équipements à destination des personnes déficientes visuelles qui font l'objet de dispositions réglementaires très récentes. Aussi, les préconisations définies lors des groupes techniques se font de manière empirique et essentiellement lors de test de matériaux sur le terrain.

Ainsi, des visites « bilan » de terrain ont été organisées avec le groupe de travail Espaces publics de certains projets ayant fait l'objet d'une concertation : la Duchère (phase 1), place Bellecour, place des Jacobins, place des Tapis, place Mazagran et parc Blandan (à venir). L'objectif étant de faire un état, sous forme de fiches pratiques, des aménagements satisfaisants au regard, également de leur évolution dans le temps, et des aménagements à proscrire lors de futures opérations.

L'enquête sur les bandes séparatives

Dans le cadre des projets suivis par le groupe Espaces publics de la CCA, plusieurs types de séparateurs entre espaces piétons et espaces cyclistes (lorsque ceux-ci sont positionnés sur les trottoirs), ont été analysés et testés. Devant répondre aux besoins de plusieurs types d'usagers, et n'étant pas précisément réglementés, chaque aménagement a présenté un type de séparateur et de nombreux exemples existent aujourd'hui sur le territoire de Lyon.

Afin de connaitre l'avis des usagers sur les dispositifs de séparation existants, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont engagé en 2016 une enquête par questionnaire.

L'objectif est d'évaluer à la fois la détectabilité à la canne de 7 bandes séparatives existantes et connaitre leur gêne pour les autres usagers (cyclistes, personnes à mobilité réduite particulièrement).

Les réponses sont en cours d'analyse et alimenteront le travail de capitalisation engagé par les deux collectivités.

Les bandes séparatives concernées par cette étude sont :

- Rue Bouchut (Lyon 3),
- Pont Clémenceau (Lyon 2/5),
- Rue Thiers (Lyon 6),
- Berges du Rhône,
- Pont Schuman (Lyon 4/9),
- Passerelle de la Paix (Lyon 6/Caluire),
- Secteur gare d'eau (Lyon 9).

B. LE GROUPE DE TRAVAIL ERP

Elévateur Ecole Lucie Aubrac

De nombreuses rencontres avec des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité ont eu lieu notamment sur le thème des diagnostics des ERP de catégorie de 1 à 4 et des travaux menés. Le travail doit cependant se poursuivre. Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, la Ville de Lyon a donc élaboré un Agenda d'accessibilité programmée dit de patrimoine, voté en Conseil municipal le 28 septembre 2015 et approuvé par la Préfecture en date du 28 janvier 2016.

La constitution d'un nouveau groupe de travail ERP a été décidée lors de la réunion du 10 septembre 2016. Ce groupe rassemble des associations de personnes handicapées volontaires pour contribuer à la mise en œuvre de l'Ad'AP de patrimoine de la Ville de Lyon. L'Ad'AP s'inscrit en effet aujourd'hui dans un nouveau cadre règlementaire avec de nouvelles normes à mettre en place, en particulier dans les établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) existants.

Ce groupe de travail ERP a pour objectif de faire en sorte que les dispositions en vigueur soient appliquées et que la qualité d'usage soit prise en compte au vu de la diversité des usagers. C'est un véritable travail de concertation qui continue entre la CCA et les services de la Ville de Lyon.

Dans le cadre de réunions du groupe de travail, les membres de la CCA sont informés de l'avancement de l'exécution de l'Ad'AP, sollicités pour recueillir leur avis sur certains projets de mise en accessibilité, pour définir de concert les principes d'accessibilité par type d'établissement, pour apporter leur expérience sur les usages d'équipements particuliers (bandes d'éveil à la vigilance...). Les associations sont aussi invitées à alimenter un guide technique d'accessibilité comprenant un référentiel privilégiant certains types de matériaux ou d'aménagements.

Le groupe de travail ERP s'est réuni par 2 fois au cours de l'année 2016 : le 20 mai et le 25 octobre. Il est animé par Mme Valérie Fouet, cheffe de projet Accessibilité à la Délégation Générale à l'Immobilier, aux Travaux et à la Sécurité Juridique (DGIT-SJ).

Réunion du 20 mai 2016

Le groupe de travail s'est réuni autour de deux points :

1. la présentation de la démarche des diagnostics accessibilité des ERP de catégorie 5,

2. les règles et principes d'accessibilité dans les établissements de la petite enfance.

1. Diagnostics des ERP de catégorie 5

La Ville de Lyon s'est engagée, dans le cadre de l'Ad'AP, à réaliser les diagnostics de catégorie 5 pour planifier les actions visant l'accessibilité dans ces établissements. Chaque diagnostic est un outil, une base susceptible d'être modifiée en fonction de la spécificité des établissements ou des solutions retenues.

Deux types d'ERP inscrits dans la première période de l'Ad'AP seront proposés aux associations pour une visite, un ERP faisant l'objet d'une restructuration importante et un autre ERP avec des petits travaux de mise en conformité.

2. Règles et principes d'accessibilité des établissements de la petite enfance

Les règles d'accessibilité seront applicables dans toutes les zones ouvertes au public pour la plus grande autonomie des personnes handicapées, sans qu'il soit porté atteinte à la sécurité des enfants (boutons de commande, dispositifs d'alarme hors d'atteinte des enfants).

Les établissements de la petite enfance sont souvent de surface limitée. Il n'est pas toujours possible de proposer des équipements adaptés permettant la pleine autonomie. A chaque fois que nécessaire, des mesures organisationnelles seront mises en place pour accueillir toutes personnes quel que soit le handicap (mesures d'accompagnement, d'aide à la personne, déplacement des prestations dans les zones accessibles). Des sanitaires adaptés ouverts au public seront créés ou aménagés s'ils n'ont pas d'impact sur le bon fonctionnement de l'établissement (emprise sur une salle d'activité, un local technique, un local de stockage indispensable...).

Réunion du 25 octobre 2016

Dans le cadre d'un marché de maitrise d'œuvre spécifique pour l'accessibilité des bâtiments cultuels et culturels protégés au titre des monuments historiques, il était important de recueillir en phase de diagnostic l'avis des associations représentant les populations de chaque handicap. Cette réunion a eu lieu au musée Gadagne.

Les architectes (M. Jal Billet et Mme Pojer – Archipat) ont présenté chacun 2 études qui permettaient d'illustrer l'ensemble des cas de figure rencontrés dans un bâtiment inscrit ou classé :

- Eglises Saint-Georges et Saint-Irénée,
- Eglise Saint-Vincent et Palais Saint-Pierre.

Chaque architecte a pour mission d'étudier des solutions améliorant l'accessibilité tout en préservant l'intérêt patrimonial et architectural du bâtiment. L'architecte des bâtiments de France et du Conservatoire Régional des Monuments Historiques (CRMH) sont consultés régulièrement sur l'accessibilité de ces établissements spécifiques ; et, chaque fois que nécessaire, les règles d'accessibilité s'appliquent.

Une visite du musée Gadagne a permis de présenter concrètement des pistes de solutions pour le traitement de l'accès au bâtiment, des escaliers, des cheminements, tout en conservant le caractère architectural.

La discussion avec les associations s'est surtout centrée sur le traitement des escaliers, le contraste des nez de marches, contremarches et main-courantes. Les architectes rencontrent parfois des difficultés pour respecter les contraintes des règles d'accessibilité sans dénaturer ou fragiliser les équipements. Une solution d'effet équivalent est à l'étude (éclairage non éblouissant, système de balise, rainurage des marches avec contraste...). Elle s'est portée aussi sur l'amélioration des cheminements (éclairage, dispositifs d'éveil à la vigilance, guidage). Pour le franchissement de niveaux à l'intérieur d'un édifice, des plateformes élévatrices peuvent

être envisagées à partir du moment où le principe de réversibilité et les règles de sécurité sont respectés. Les associations attirent l'attention sur le fait que ces équipements tombent souvent en panne et que les boutons de commande ont une préhension peu satisfaisante pour les personnes ayant des difficultés motrices des membres supérieurs. Enfin, la signalétique a fait aussi l'objet d'échanges, en particulier pour le Palais Saint Pierre. Elle doit être compréhensible par tous et continue : pictogrammes normalisés, dispositifs sonores, vidéos… sont des solutions.

IV. FOCUS SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON

Ecole Primaire
Edouard Herriot

La Ville de Lyon mène de nombreuses actions pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées, que ce soit dans le cadre de l'accessibilité du bâti, mais également dans l'accès à une vie sociale, citoyenne, culturelle, ou sportive.

Le 1er Rapport de la CCA 2008/2012 présentait un focus sur le travail des bibliothèques municipales pour rendre accessible les ouvrages, le numérique et les expositions. La thématique du focus retenue pour le 2ème Rapport 2012/2013 portait sur l'accueil des enfants différents dans la petite enfance.

Le présent Rapport s'attache à présenter la politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Lyon, et également dans les accueils de loisirs associés.

Ce projet d'accueil est piloté par une conseillère technique à la mission éducative et médico-sociale à la Direction de l'Education. On compte près de 1415 agents permanents et 1850 agents occasionnels dans les écoles lyonnaises.

A. LE SERVICE MÉDICO-SOCIAL SCOLAIRE

Il faut rappeler que la Ville de Lyon est l'une des 12 communes à avoir un service médico-social scolaire, comprenant des médecins scolaires, des infirmières scolaires et des assistantes sociales scolaires. La Ville dispose dans toutes les écoles élémentaires publiques d'un cabinet médico-social scolaire.

Sur la totalité de la Ville, il y a 9 médecins, 45 infirmiers et infirmières, ainsi que 24 assistants sociaux et assistantes sociales scolaires.

Leur mission est de favoriser la réussite scolaire et éducative, de promouvoir la santé au sens large, telle que l'Organisation Mondiale de la Santé l'a définie : « un complet état de bien-être physique, mental, social et affectif ».

Le service médico-social scolaire est destiné aux enfants de la grande section de maternelle au CM2, ainsi qu'à leur famille. Il travaille en partenariat avec l'Education Nationale, la PMI...

Il a une mission particulière pour les enfants à besoins spécifiques afin de les accompagner sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire.

Les enfants à besoins spécifiques sont la priorité du médecin scolaire en début d'année. Ils sont rapidement identifiés et leur famille contactée en priorité.

Un effort est fait sur l'anticipation de l'accueil de l'enfant. La famille est reçue en amont de la rentrée scolaire afin de connaître son parcours, le projet pour l'enfant, et de faire le point sur ses besoins.

Le service peut se mettre en lien avec la crèche où l'enfant était accueilli ou encore avec la PMI.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est rédigé si nécessaire. C'est un document qui explique la conduite à tenir s'il y a des soins particuliers à donner à l'école. Ce PAI pourra, par exemple, autoriser des enseignants à donner des médicaments aux enfants durant le temps scolaire ou les services de la Ville comme ses partenaires associatifs pendant le temps périscolaire.

Le service médico-social scolaire est un pôle ressource pour les enfants et leur famille. Le médecin scolaire est tenu au secret médical et peut échanger avec les enseignants sur des éléments utiles pour l'enfant avec l'accord de la famille. Il en est de même pour le temps périscolaire où il est en lien notamment avec les directeurs d'accueil de loisirs.

L'assistante sociale accompagne les familles dans les démarches administratives souvent complexes.

Le service a aussi un rôle plus large dans l'école. Il peut aider à la réflexion sur les modalités d'accueil d'un enfant handicapé dans une classe et sensibiliser à la situation de l'enfant accueilli. Il peut s'agir d'une présentation du handicap en lien avec la famille, l'enfant et l'infirmière de l'école.

B. LE PROJET « VIVRE ENSEMBLE »

« Vivre ensemble » est un projet piloté par un Docteur, rattaché au service médico-social de la Direction de l'éducation.

Ce projet existe depuis 2003 et est déployé dans de nombreuses écoles de la Ville. Il consiste en la mise en place d'actions de sensibilisation afin de mieux inclure les enfants porteurs de handicap à l'école et donc d'améliorer leur accueil.

C'est un projet qui est réalisé en partenariat avec l'Education Nationale et des associations (ADAPEI, APF, Comité Louis Braille, Ecole des Chiens-guide d'Aveugles, la Main Tatouée, Une Souris Verte, AVH et Ludiversité).

En 2015, 22 écoles ont fait des demandes ; 90 classes, soit 2007 enfants, ont bénéficié de cette sensibilisation.

L'objectif est d'aider tous les enfants à prendre conscience de la différence, à libérer la parole, à favoriser le respect et la tolérance, la découverte des handicaps et les aménagements possibles dans la vie courante.

Des témoignages sont apportés soit par des personnes handicapées et par des parents d'enfant handicapé.

Les enfants apprennent à dépasser l'émotion que suscite la rencontre avec une personne différente.

Le projet « Vivre Ensemble » à l'école tente d'évoluer avec une entrée autour du jeu avec Ludiversité, ainsi qu'en apportant une réflexion sur le handicap « invisible ».

Le périscolaire ouvre la possibilité de nouveaux temps d'intervention.

C. LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le PEDT (Projet Educatif De Territoire) est un cadre de référence partenarial qui couvre l'ensemble des actions éducatives pour les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans.

Depuis 2014, il s'appuie sur une dynamique partenariale (Education Nationale, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales) et l'ensemble des associations conventionnées par la Ville (Maisons des Jeunes et de la Culture, Centres Sociaux, Maisons de l'Enfance).

On compte 4 grands principes pour ce Projet : le droit à l'éducation pour chacun et pour tous, l'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales, la coéducation respectueuse de la place des parents et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

• Le périmètre

Le périmètre du projet éducatif concerne de l'ordre de 70 000 enfants et jeunes de 2 à 16 ans.

Dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Lyon, il y a près de 900 enfants porteurs de handicap notifiés par la MDMPH (Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées), et d'autres en cours de notification.

La Ville met en œuvre des accueils de loisirs périscolaires associatifs et municipaux qui accueillent plus de 30 000 enfants aux restaurants scolaires et 23 000 enfants inscrits aux activités du vendredi après-midi.

• L'accueil inclusif des enfants à besoins spécifiques à l'école en accueil de loisir périscolaire

Il s'agit d'enfants porteurs de maladies chroniques, des enfants avec des situations familiales en grande précarité et des enfants en situation de handicap.

Le PEDT de la Ville de Lyon permet de prioriser l'accueil inclusif des enfants à besoins spécifiques.

En septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires a conduit à la création de nouveaux accueils de loisirs périscolaires à l'école sur le temps de la pause méridienne et le vendredi après-midi. Plus de 660 enfants en situation de handicap sont inscrits au restaurant scolaire et plus de 400 le vendredi après-midi.

Cet accueil s'appuie sur : une sensibilisation systématique des animateurs et des directeurs d'accueil de loisirs, un plan de formation de 3 jours pour tous les directeurs d'accueil de loisirs (140 personnes).

Cet accueil est possible grâce à l'attribution de moyens spécifiques (équipes d'animateurs renforcées en nombre) supplémentaires déployés par la Ville.

La formation des Directeurs-trices, assurée par l'association « Une Souris Verte », permet d'aborder la notion de handicap, l'accueil de l'enfant et de sa famille, le travail en équipe pour chaque Directeur-trice d'accueil de loisirs avec ses animateurs, le travail partenarial avec les médecins, infirmiers-ières et assistant-es sociaux-ales dans les écoles, et enfin le travail sur des outils pour faciliter l'accueil des enfants.

Un groupe de travail partenarial a été constitué pour réguler, adapter, faire évoluer les outils, donner des ressources aux directeurs et aux animateurs.

Toutes les activités doivent être le plus accessible possible pour favoriser un accueil inclusif mixte, sans avoir à créer de groupes spécifiques. Le directeur d'accueil de loisir réfléchit à son

projet pédagogique de la manière la plus inclusive possible. Les aides supplémentaires, les moyens humains amenés, vont permettre d'aller parfois accompagner un enfant sur tel ou tel type d'activité qu'il ne peut pas faire seul. Cela est laissé à la libre organisation du directeur en fonction du handicap de chaque enfant.

Le Plan d'actions 2016-2017 de la Direction de l'Education

Le plan d'actions 2016-2017 prévoit une plateforme pour un accueil inclusif en 5 volets.

Action 1 : un plan de formation des Directeurs-trices d'Accueil de Loisirs

Chaque directeur-trice d'accueil de loisir associatif et municipal s'est vu-e proposer 3 journées de formation par notre partenaire le Pôle ressources Une Souris verte. Les formations abordent la notion de handicap comme conséquence des troubles moteurs, sensoriels et mentaux affectant l'enfant ; le travail en équipe et partenarial autour de l'accueil de l'enfant différent et de sa famille ; la création d'outils facilitant cet accueil.

Action 2 : les heures de renfort d'animation

Les accueils de loisir mettent en place un accueil inclusif pour 80% des enfants en situation de handicap, sans moyens supplémentaires. Mais un certain nombre d'enfants nécessitent un accompagnement renforcé et/ou une adaptation des modalités d'organisation de l'Accueil de Loisir Associé à l'Ecole.

En 2016-2017, est donc prévue l'attribution de 110 000 euros de vacations supplémentaires (179h/semaine). Ceci concerne 38 Accueils de loisirs municipaux et associatifs pour 140 enfants en situation de handicap.

Action 3 : la mise en place d' « animateurs-trices ressources Handicap» dans 24 accueils de loisirs périscolaires

Il s'agit d'un projet soutenu par la CAF depuis 2016 dans le cadre de l'appel à projet Fonds Publics et Territoires, renouvelé pour 2017.

Le rôle de l'animateur-trice ressource Handicap est d'accompagner l'équipe d'animation pour construire avec eux l'aménagement des activités. Il est particulièrement vigilant à la situation de chaque enfant et adapte la prise en charge individualisée. Il est un lien avec les parents, l'équipe médico-sociale, le personnel de l'école, les professionnels de santé, les partenaires associatifs…

Action 4 : la création d'outils pédagogiques autour du handicap et de la différence

Elle se fait en lien avec le Pôle ressource Une Souris Verte, par le biais de groupe de travail réunissant 15 animateurs-trices ressource et directeurs-trices d'accueil de loisir concernés, en 6 séances entre janvier et juin 2017.

Ce groupe de travail a pour objectif essentiel de réfléchir sur les besoins en termes d'outils pédagogiques de sensibilisation, d'accompagnement des animateurs ALAE et de transmission de connaissances facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap. Au cours des 6 séances, ils- elles conçoivent autant des outils pédagogiques d'accompagnement et d'étayage des équipes que des outils ludiques de sensibilisation adaptés aux enfants.

Action 5 : l'accompagnement méthodologique

Le Pôle Ressources Une Souris Verte offre aux professionnels des ALAE un espace d'échanges et de conseil.

ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20151124-2015-23682-AR
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — VILLE DE LYON

Ref : Direction Générale des Services – Secrétariat Général
Direction des Assemblées
N° : 2015-23682

Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Composition de la Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et notamment son article 11 modifiant la composition du collège des associations de la Commission communale d'accessibilité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2143-3, qui précise que la Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap créée par le Conseil municipal, est présidée par le Maire qui en arrête la liste de ses membres ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18 qui précise que *« le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal » ;*

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2007/8547 du 17 décembre 2007, modifiée par la délibération n° 2012/4376 du 2 avril 2012 qui crée la Commission Communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2014-21330 du 3 septembre 2014 arrêtant la liste des membres siégeant au sein de la Commission communale d'accessibilité ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2122-25 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire de la Ville de Lyon a la faculté de se faire représenter dans ses fonctions de président de la Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap ;

ARRETE

Article Premier : Les membres de la Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situation de handicap, composée de 3 collèges :

- les élu(e)s,
- les associations,
- les experts,

sont les suivants :

Elu/es

Hôtel de Ville	Jean-Yves SECHERESSE
Hôtel de Ville	Nicole GAY
Hôtel de Ville	Michel LE FAOU
Hôtel de Ville	Loïc GRABER
Mairie du 1er arrondissement	André GACHET
Mairie du 2ème arrondissement	Inès DE LAVERNEE
Mairie du 3ème arrondissement	Lucie BRIATTE
Mairie du 4ème arrondissement	Geoffroy BERTHOLLE
Mairie du 5ème arrondissement	Mauricio ESPINOSA-BARRY
Mairie du 6ème arrondissement	Dominique TRIBALAT
Mairie du 7ème arrondissement	Marie-Madeleine FIERS
Mairie du 8ème arrondissement	Daniel PEREZ
Mairie du 9ème arrondissement	Gwendoline LEFEBVRE

Associations

1.2.3 DYS	"Compter avec les dyspraxiques". Soutenir et accompagner les dyspraxiques à atteindre une vie autonome et épanouie, appuyées dans leurs difficultés et reconnues dans leurs capacités et possibilités	*Suppléante (Présidente)*	Jocelyne ARNAUD
		Titulaire	Nicole PHILIBERT
ACAL	Rencontre et échanges entre entendants et sourds à travers les activités culturelles,	*Titulaire (Président)*	Jean-Marie MIGLIANICO

	artistiques et de loisirs	*Suppléant (Secrétaire)*	Jean-Paul LOSILLA
Action Autisme	Favoriser l'intégration scolaire et dans les centres de loisirs des enfants autistes âgés de 3 à 16 ans par la sensibilisation, la formation, et la création d'une plateforme éducative comportementale	*Titulaire (Présidente)*	Fatiha BELABED
		Suppléante (Trésorière)	Karima SALEM
ADAPEI	Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées mentales	*Titulaire*	Bruno LE MAIRE
		Suppléant	André COMBE
ADAPT Rhône	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées	*Titulaire*	Gilbert NEVES
		Suppléante	Maria PARTAMIAN
AFEH	Association des Familles d'enfants handicapés de la poste et Orange	*Titulaire (Président)*	André COMBE
		Suppléant	Gérard MAGOUTIER
AFSEP	Association Française des sclérosés en plaques	*Titulaire (Présidente)*	Hélène BADIN
		Suppléant	Pierre MIRABEL
ALDSM	Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants	*Titulaire (Trésorière)*	Nicole LEITIENNE
		Suppléante (Secrétaire)	Françoise HOSTEIN
ALGED	Accueillir, former, accompagner.	*Titulaire (Trésorier)*	Pierre SAINTE MARIE PERRIN
		Suppléante	Gaëlle DE CHEVRON VILLETTE
ALFEDA	Association de familles concernées par le handicap auditif	*Titulaire (Président)*	Eric MARCEL
		Suppléante	Murielle WEILAND
APAIRL	Aide pour l'autonomie des personnes handicapées et insuffisantes respiratoires	*Titulaire (Trésorier)*	Dominique SEBBANE
		Suppléante (Secrétaire)	Hélène JOGUET
APAJH	Vivre dans une société inclusive ou la personne en situation de handicap trouve toute sa place	*Titulaire*	Jean-Marc VALLON

		Suppléant	
APEDYS RHONE	Association de parents d'enfants dyslexiques. Venir en aide et défendre les droits des enfants dyslexiques	*Titulaire*	Nicole PHILIBERT
		Suppléante	Betty CARTIER-LANGE
APF	Promotion du handicap, défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles	*Titulaire*	Jean-François ROUSSOT
		Suppléant	Gaël BRAND
APRIDEV	Promotion et insertion des personnes adultes déficientes visuelles	*Titulaire*	Jean-Luc DHOMMEE
		Suppléant	Christian CORDIER
ARIMC	Accueil et Accompagnement de Personnes Handicapées atteintes d'infirmité motrice cérébrale	*Titulaire*	Antoine DUFLOT
		Suppléant	Eric BRANDT
Association Adélaïde Perrin	Hébergement et Accueil de personnes handicapées mentales	*Titulaire*	Philippe MICHEL
		Suppléant	
Association Foyer Clairefontaine	Prise en charge des personnes sourdes avec handicaps associés	*Titulaire*	Patricia ROQUES
		Suppléant	
Association PELIC'HAND	Organisation de loisirs auxquels participent conjointement personnes valides et personnes handicapées	*Titulaire*	Jean-Marie GROS
		Suppléante	Suzanne SERRET
Association des plus Grands Invalides de Guerre	Défense des droits matériels et moraux des invalides de guerre	*Titulaire (Président)*	André FOURNIER
		Suppléant (Secrétaire)	Sébastien BRUN
Association Richardière	Accueil et Accompagnement d'adultes dotés d'un handicap moteur ou cérébro lésés	*Titulaire (Président)*	Alain PONCELET
		Suppléante (Secrétaire)	Marie-Hélène BOUCAND
Association Valentin Haüy	Service pour Aveugles et malvoyants	*Titulaire*	Gérard DE SWETCYN

		Suppléant	François YON
Bibliothèque Sonore de Lyon	Prêt gratuit de livres enregistrés sur supports numériques pour les personnes déficientes visuelles et handicapées physiques	*Titulaire*	Jean-Claude HUBERT
		Suppléante	Catherine BREHIER
CARPA	Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité. Promouvoir toute action concernant l'accessibilité	*Titulaire (Président)*	Eric BENON
		Suppléant (Secrétaire)	Maurice BOST
CLAS	Coordination Lyonnaise des associations de Sourds	*Titulaire*	Malika BELHADJ
		Suppléant	
Comité Louis Braille	Rôle de coordination et de lien entre les 24 associations adhérentes	*Titulaire (Président)*	Alain DUCHON-DORIS
		Suppléant	
CDSA - Comité Départemental du Sport Adapté	Sport adapté	*Titulaire*	Daniel BERTHOLLIO
		Suppléante	Monique CHANIAL
Comité du Rhône Handisport	Favoriser la pratique du sport pour les Personnes handicapées physiques, moteurs, visuelles sourdes et malentendantes… et l'intégration de celles-ci.	*Titulaire (Trésorière)*	Nezha ER-RAFIQI
		Suppléant (Président)	Thierry LETINOIS
CMT France	Regrouper les personnes atteintes de la maladie de Charcot-Marie-Tooth	*Titulaire*	Bruno CHARDINI
		Suppléante	Marielle BLIN
CREAI Rhône Alpes	Missions définies par décret du Ministère de la Santé en 1964 : Social et Médico-social	*Titulaire*	Claude VOLKMAR
		Suppléant	Jean-Pierre CLAVERANNE
CRIAS MIEUX VIVRE	Centre d'Information et d'Action Sociale en faveur des personnes âgées et handicapées	*Titulaire*	Louis-Noël de MONTGOLFIER
		Suppléant	Jean-François THIVEND
Ecole de Chiens Guides d'Aveugles de	Sélectionner, élever et éduquer des chiens guides remis gratuitement aux personnes aveugles et	*Titulaire*	André HOREJSI

Lyon du Centre-Est	malvoyantes	*Suppléant*	Michel LALLUZEL
FNATH	Association des accidentés de la vie. Œuvrer à l'amélioration du sort des accidentés de la vie (victimes d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'accidents médicaux ou domestiques), ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides	*Titulaire*	Michel GRECO
		Suppléant	
Fondation Richard	Accueil et Accompagnement d'enfants et de jeunes dotés d'un handicap moteur ou cérébro lésés	*Titulaire (Président)*	Bernard BAJARD
		Suppléant (Secrétaire)	Henri GUERPILLON
GIHP Rhône Alpes	Promouvoir toute action visant à favoriser la vie autonome des Personnes handicapées.	*Titulaire (Président)*	Eric BAUDRY
		Suppléant	Jacques ELBESSIER
HANDI'CHIENS	Education de chiens d'assistance remis gratuitement à des personnes handicapées	*Titulaire*	Maryse PEYTAVIN
		Suppléante	Brigitte LAMORTE
HANDIMAT	Aide aux personnes handicapées, aide humanitaire, organisation de colloque	*Titulaire (Vice-président)*	Vincent BARRESI
		Suppléant (Trésorier)	Jean-Claude DIMECH
HANDI CAP EVASION	Pratique de la randonnée pédestre avec des Personnes handicapées	*Titulaire*	Rolande MATILE
		Suppléante	Simone VINCENT
HANDISPORT LYONNAIS	16 sections sportives différentes. Club sportif pour personnes handicapées.	*Titulaire (Président)*	Jean DEBIAIS
		Suppléant	Christian SERVANT
ICEBERGS	Entraide/Information de personnes souffrant de troubles bipolaires	*Titulaire (Président)*	Jérôme SABATIER
		Suppléante	Marianne SCHOENDORF
Les Droits du Piéton	Préserver la liberté d'aller et venir à pied partout dans la ville dans des conditions plus sûres, plus	*Titulaire*	Josette ROUSSELET

	confortables et plus agréables avec une attention particulière pour les personnes les moins valides	*Suppléant*	Jean CLERC
LFSEP	Fédérer les actions en faveur de la sclérose en plaques, informer les malades et le grand public. Aide à la recherche et aide morale.	*Titulaire (Président)*	Gérard FORGET
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés d'un cancer du Larynx	*Titulaire (Président)*	Roland MOISSONNIER
		Suppléante (Trésorière)	Jeanne PASCAL
Lyon Rencontres Handicap	Sorties pour Personnes handicapées	*Titulaire (Trésorière)*	Anne -Marie COMBALIER
		Suppléante (Présidente)	Marie-José KREIT
NOVA - Nouvelle Ouverture Vers l'Avenir	Le bien-être face à la maladie ou au handicap	*Titulaire (Trésorier)*	Christian CORNELLA
		Suppléant	Frédéric MESNIL
OSE	Rupture, Isolement, représentation des usagers	*Titulaire (Président)*	Richard PALOMBO
		Suppléant	Ali KERKACHE
Point de Vue sur la Ville	L'accessibilité des personnes aveugles et malvoyantes à la voirie, aux bâtiments, aux transports et aux nouvelles technologies.	*Titulaires*	Lilia OUERDI Georges MASSON
		Suppléant (Secrétaire)	Alain CARLIER
SSSMR - CISRA	Service Social des Sourds et malentendants du Rhône	*Titulaire*	Bernard DANELUZZI
		Suppléante	Amina SMADI
TRISOMIE 21 GEIST RHONE	Faire reconnaître et respecter les droits des personnes porteuses de handicaps de Trisomie 21 et favoriser leur insertion sociale	*Titulaire*	Georges COUDOUEL
		Suppléant	
UNAFAM	Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts	*Titulaire (Présidente)*	Aleth HENRI
		Suppléant	Jacques DELORME
UNADEV - Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels	Aide aux Déficients	*Titulaire*	Roger JALLADE
		Suppléant	Michel LANNUZEL
Une Souris Verte	Intégration de jeunes enfants en situation de handicap	*Titulaire (Présidente)*	Alexia BOCQUET

	Suppléante	Amélie LAURENT
s problèmes bilité pour tous ndicaps	*Titulaire (Président)*	Jean GREZAUD
	Suppléant (Secrétaire)	Daniel VINCENT
utisme France s en faveur des du syndrome ue	*Titulaire*	Mireille LEMAHIEU
	Suppléante	Marie-Noëlle OUDIN-ROLLET
vélo dans lyonnaise	*Titulaire*	Loïc CEDELLE
	Suppléant	Nicolas IGERSHEIM
vélo dans lyonnaise	*Titulaire*	Dominique RODIER
nes âgées	*Titulaire*	Janine NEYRET
	Suppléante	Christiane MOURET
nes âgées	*Titulaire*	Brigitte RISCHMANN
	Suppléante	Anne BOUSQUET
ce et	*Titulaire*	Marie-Laure CHAPPUIS
t de l'Artisanat	*Titulaire*	Clémentine TROCCON
	Suppléante	Julia ROUSSEY

Université Lyon 2	Spécialiste des Handicaps	*Titulaire*	Anne Rita GALIANO
		Suppléant	Serge PORTALIER
iversités de on		*Titulaire*	Sabrina OCTAVE

icle 2 - Compte tenu des modalités de travail retenues par la Commission communale d'accessi Lyon pour les personnes en situation de handicap, les membres de la commission cités ci-d ont appelés à participer également aux travaux des groupes de travail ou de la commissio nposition restreinte, siégeant en formation spécialisée sur des thématiques spécifiques.

icle 3 - La Commission communale d'accessibilité de Lyon pour les personnes en situatio ıdicap est présidée par Madame Thérèse RABATEL, Adjointe au Maire en charge de l'Egalité fem nmes et des personnes en situation de handicap, en tant que représentante du maire de la Vil ın à titre permanent et pour la durée du mandat 2014-2020.

icle 4 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du pr ête qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le departem

ıt recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dan ıx mois à compter de sa date de publicité.

Lyon, le 24.11.2015

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL ESPACES PUBLICS

Association	Nom
GIHP RHÔNE ALPES	Pierre DELEEST
APFBernard GEORGES	
AFEH de LP et O (Association des Familles d'enfants handicapés de la poste et Orange)	André COMBE
ADAPEI 69	André COMBE
AVH Lyon	François YON
AVH Lyon	Marielle NESME
AVH Lyon	Claude NERAUD
AVH Lyon	Olivier DEMONMEROT
Point de Vue sur la Ville	Hichem HOUAMA
Point de Vue sur la Ville	Geoges MASSON
Association des chiens guides d'aveugles	Virgile JOUVENET
CARPA	Eric BENON
La ville à vélo	Marcel VALARD

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Association	Nom
GIHP RHÔNE ALPES	Eric BAUDRY
APFJean-François ROUSSOT	
AVH Lyon	Gérard de SWETSCHINE
AVH Lyon	Marielle NESME
AVH Lyon	Claude NERAUD
AVH Lyon	Olivier DEMONMEROT
France MS	Bruno RIOU
Point de Vue sur la Ville	Lilia OUERDI
Point de Vue sur la Ville	Jean-Paul RIBEYRON
CARPA	Maurice BOST
ADAPEI 69	Marc BERNOUX
CLAS	Malila BELHADJ - Annick BERTHIER
ALDSM (Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants)	Nicole LEITIENNE
La ville à vélo	Yvan GARREAU